



maa

Observatoire des Mortalités
et des Affaiblissements
de l'Abeille mellifère

Observatoire des mortalités et des affaiblissements de l'abeille mellifère (OMAA): Etat d'avancement et perspectives

**Comité d'experts apicole du
CNOPSAV**

16 octobre 2019



Contexte de l'épidémiosurveillance apicole en France en 2013

- Plusieurs dispositifs de surveillance co-existants
 - Gérés par l'Etat:
 - Dispositif de surveillance des dangers sanitaires de première catégorie
 - Dispositif de surveillance des mortalités massives aiguës
 - Non gérés par l'Etat: ? Peu de visibilité
 - Ne couvrent pas l'ensemble des événements de santé rencontrés dans les ruchers
 - Nombreuses sous déclarations dans le cadre de la surveillance événementielle
 - Données recueillies non harmonisées entre dispositifs
 - Repérage tardif de certaines typologies d'anomalies
- Décision en 2013/2014 de mettre en place un nouveau système de recensement des mortalités et des affaiblissements des colonies d'abeilles à l'échelle nationale : l'OMAA

Objectifs de l'OMAA

- **Objectifs :**

Faire l'inventaire et l'analyse de la dynamique spatio-temporelle des mortalités et des affaiblissements des colonies en France dans le but de détecter des dégradations de l'état de santé du cheptel apicole français et d'alerter les gestionnaires du risque



Répondre aux attentes des pouvoirs publics = alerte précoce en cas d'augmentations anormales des événements d'affaiblissement et/ou de mortalités

Répondre aux attentes des apiculteurs = compréhension des événements d'affaiblissement et/ou de mortalités



Gouvernance de la phase de construction de l'OMAA

- **Pilote** : DGAI
- **Développement du projet** : dans le cadre Plateforme d'Epidémiologie en Santé Animale (ESA) - offre un cadre au niveau national pour les réflexions concernant les maladies animales
- **Animation de la construction de l'OMAA** : ITSAP – Institut de l'Abeille / ACTA
- **Structures ayant contribué à la construction de l'OMAA**
 - Organisations apicoles : ADA, FNOSAD, GDS France et ITSAP-Institut de l'Abeille
 - Organisations vétérinaires : SNGTV et ONIRIS (école vétérinaire de Nantes)
 - Administration : CGAAER, DGAI, DRAAF et DDecPP
 - Laboratoire : ADILVA
 - Scientifiques : ANSES
- **Début de la construction de l'OMAA**: mars 2015

Constataction d'un évènement de santé sur un rucher

Déclaration

Déclaration téléphonique
par l'apiculteur ou intermédiée

Guichet unique régional

- 1) Réception de la déclaration
- 2) Enregistrement de données issues de la déclaration pour alimenter l'OMAA
- 3) Répartition de l'évènement de santé vers un dispositif de surveillance dédié, s'il existe, en vue d'une investigation

Investigation

ÉTAT

Suspicion d'un danger sanitaire de 1^{ère} catégorie

Investigation via le dispositif "surveillance des dangers sanitaires de 1^{ère} catégorie"

Rucher atteint de mortalité massive aiguë

Investigation via le dispositif "mortalités massives aiguës"

FILIERE APICOLE

Autres troubles

- Mise en place d'une visite de recueil de données épidémiologiques subventionnée par l'Etat (si portée par OVS ou OVVT)
- Autre(s) dispositif(s) de surveillance ?

- Alimentation de l'OMAA en données issues de l'investigation
- Réalisation d'un comptage varroa phorétique (dans la mesure du possible) afin de préciser la pression parasitaire présente sur le territoire régional
- Communication de la conclusion de l'investigation auprès du déclarant

Exploitation des données

- Analyse des données collectées par l'OMAA et diffusion des résultats
- Déclenchement d'une alerte en cas d'évènements de santé groupés dans le temps ou dans l'espace



Objectif du déploiement expérimental de l'OMAA

- Tester le dispositif OMAA tel qu'il a été conçu
- Pour :
 - Vérifier son opérationnalité,
 - Evaluer s'il répond aux objectifs qui lui ont été assignés,
 - Identifier les voies d'amélioration en vue de son éventuel déploiement à l'échelle nationale.



Gouvernance du projet durant la phase expérimentale

Au niveau national :

- Coordination nationale par la DGAI et l'ITSAP-Institut de l'abeille/Acta (suite?)
- Suivi technique du déploiement par le groupe de suivi « abeilles » de la Plateforme ESA
- Comité de pilotage : comité d'experts apicole du CNOPSAV

Au niveau régional :

- Coordination régionale par le SRAL
- Guichets uniques régionaux placés sous la responsabilité de l'État pendant la durée de la phase expérimentale (ce positionnement pourra être revu à l'issue de la phase expérimentale).

→ La mise en œuvre du guichet unique confiée à l'OVVT

Etat du déploiement

L'OMAA est déployé en:

- Bretagne (depuis le second semestre 2017)
- Pays de la Loire (depuis le second semestre 2017)
- Auvergne-Rhône-Alpes (depuis 15 avril 2019)

	Nombre de déclarations de ruches	Nombre de colonies déclarées
Bretagne	3807	59870
Pays de la Loire	2634	68859
Auvergne-Rhône-Alpes	12820	242516

Chiffres déclarations de ruches 2018



Volets du dispositif restant à finaliser

- Mise à disposition des acteurs d'un système d'information fonctionnel
- Analyse des données recueillies et diffusion aux parties prenantes
- Prise en charge financière par l'Etat d'analyses complémentaires (dont des analyses toxicologiques) pour la voie 'autres troubles'
- Etablissement de liens avec la pharmacovigilance

Objectif: Opérationnalité de ces volets pour le début de la saison apicole 2020



Phase expérimentale et évaluation

Phase expérimentale:

- prévue initialement sur 2 ans
- est prolongée d'une année pour tester un dispositif fonctionnel sur l'ensemble de ses volets

=> Evaluation du dispositif envisagée durant l'hiver 2020/2021



Animation nationale

- > la DGAI a programmé le financement de cette animation sur fonds propres pour 2019-2020 (BOP 206)
- > la DGAL cherche à identifier une organisation porteuse de ce poste. Il est envisagé une mise à disposition de l'ETP dans l'équipe 'abeilles' de l'Anses Sophia-Antipolis



maa

Observatoire des Mortalités
et des Affaiblissements
de l'Abeille mellifère

Bilan technique et financier

Nombre de déclarations à l'OMAA et d'investigations

	Période considérée	<u>Nombre de déclarations</u>	<u>Orientations</u> (Suspicion de danger sanitaire de 1^{er} catégorie [DS1], Rucher atteint de mortalité massive aigue [MMAA] ou autres troubles)	<u>Investigations</u>
<u>Bretagne</u>	1 ^{er} aout 2017 au 31 juillet 2018	275	13 'DS1'	125
			19 'MMAA'	
			245 'Autres troubles'	
	1 ^{er} aout 2018 au 31 juillet 2019	195	31 'DS1'	63
			26 'MMAA'	
			138 'Autres troubles'	
<u>Pays de Loire</u>	1 ^{er} aout 2017 au 31 juillet 2018	164	12 'DS1'	81
			13 'MMAA'	
			139 'Autres troubles'	
	1 ^{er} aout 2018 au 31 juillet 2019	204	20 'DS1'	64
			6 'MMAA'	
			178 'Autres troubles'	
<u>Auvergne- Rhône- Alpes</u>	15 avril 2019 au 09 octobre 2019	133	9 'DS1'	88
			33 'MMAA'	
			91 'Autres troubles'	

Éléments financiers

Sources de financement	Période considérée	Bénéficiaires	BOP 206 (en euros)	Feaga (en euros)	Total (en euros)
Animation nationale	1 ^{er} aout 2017 au 31 juillet 2018	Acta/Itsap	23879	23879	47758
	1 ^{er} aout 2018 au 31 juillet 2019	Acta	23577	23577	47154
OMAA Bretagne	1 ^{er} aout 2017 au 31 juillet 2018	FRGTV Bretagne	40326	40326	80652
	1 ^{er} aout 2018 au 31 mai 2019	FRGTV Bretagne	34140	34140	68280
OMAA Pays-de-Loire	1 ^{er} aout 2017 au 31 juillet 2018	FRGTV Pays-de-Loire	30682	30682	61364
	1 ^{er} aout 2018 au 31 juillet 2019	FRGTV Pays-de-Loire	29908	29908	59816
OMAA AURA	15 avril au 31 décembre 2019	FRGTV AURA	235133	0	235133